



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD

AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

PROJET #1 DU RÈGLEMENT NO. 385-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 187-2008 CONCERNANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS SECONDAIRES

Aux personnes intéressées par ce projet de règlement.

Avis public est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement suivant :

- Projet #1 du règlement no. 385-2026 modifiant le règlement de zonage no. 187-2008 concernant les dispositions relatives aux bâtiments secondaires

Résumé des modifications proposées par le projet :

Règlement de zonage

Plus particulièrement, ce règlement vise à :

1. Ajouter l'article 9.4 afin d'autoriser l'implantation d'abri de toile en zone agricole;
2. Modifier l'article 5.2.2 pour rectifier un doublon concernant la distance minimale d'implantation des gazébos;
3. Modifier l'article 6.1 afin de prohiber les revêtements souples.

Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement est prévue le **10 août 2026 à 20h**, dans la salle du conseil située au Pavillon des loisirs au **1512, rue Saint-Georges, Saint-Bernard (QC) G0S 2G0**. Au cours de cette consultation, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire de façon orale ou en déposant un mémoire.

Le texte de ce projet de règlement est disponible sur le site web de la Municipalité (<https://saint-bernard.quebec/>). Une version papier est disponible sur demande au bureau de la soussignée.

Donné à Saint-Bernard, ce 7 juillet 2026.

(Signé)

Marie-Eve Parent
Directrice générale et greffière-trésorière